VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME MARY SEMAR, VEUVE DE GUIDO KORNDORFFER.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier, C. A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 Rue Carondelet.

MARDI, 3 MAI 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1 Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, lesquelles bâtisses portant le No municipal 1317 rue du Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Prytanée, désigné par la lettre A sur le devis d'arpentage, annexé à un acte pardevant Jean Fahey, notaire en cette ville, le 1er décembre 1884, dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 16 décembre 1884 et mesurant d'après cela, mesure américaine, quinze pieds de front à la rue Camp avec l'usage commun d'une allée faisant face à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur, cinquante pieds, un pouce quatre lignes et désigné par la lettre C sur ledit devis. Ledit lot A devant être pris ou mesuré à une distance de cent douze pieds du coin des rues Melpomène et Camp et a une profondeur de cent vingt-trois pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Melpomène, cinquante-cinq pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur sur ladite allée commune C, de la ladite lot A s'élargit un pied et une ligne, s'étendant vers la rue Thalie, et de la ledit lot A a une autre profondeur sur la ligne s'séparant du lot B de soixante-deux pieds, quatre pouces et seize pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond. Ledit lot de terre A formant partie du lot de terre No 3, sur un plan de E. A. Tournié, architecte, daté du 16 juin 1855, et déposé pour références en l'étude de Jos Lisbony, ancien notaire en cette ville.

2. La demi-part ou moitié contigue au lot No 3 sur le plan ci-après mentionné d'un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Prytanée, Melpomène et Thalie, ledit lot étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte le 16 juin 1855, et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant dudit lot mesurant, mesure américaine, seize pieds dix pouces et deux et cinq douzièmes lignes de face à la dite rue Camp, dix sept pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent vingt-trois pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur ledit plan, et borné sur l'autre ligne du côté par la partie restant du lot No 2. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1319 rue Camp.

3. Un certain lot de terre, etc., portant le No 1315 rue Camp situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Melpomène, Thalie et Prytanée, désigné par la lettre B sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, daté décembre 1884 et mesurant d'après cela, en mesure américaine, treize pieds six pouces de face à la rue Camp [avec l'usage de l'allée commune], façade à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur cinquante-cinq pieds en largeur, et s'étendant cinquante cinq pieds, un pouce et quatre lignes, et désigné par la lettre C sur ledit devis, et ledit lot B doit être pris et mesuré à une distance de cent neuf pieds huit pouces et six lignes de l'encoignure des rues Thalie et Camp et a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Thalie, cinquante cinq pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur ladite allée en commun C, delà le dit lot B s'élargit deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp et s'étendant vers la rue Melpomène et delà ledit lot B a une autre profondeur sur la ligne le séparant du lot A de soixante deux pieds quatre pouces et seize pieds dix pouces et trois lignes en la geur sur la ligne du fond lesquelles sont parallèles à la rue Prytanée. Ledit lot de terre B formant partie du lot de terre numéroté trois sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, daté du 16 juin 1855 et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, No 8222 rue Elm, situé dans le Sèpième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 109 (autrefois l'ilet C), borné par les rues Burtine, Dante (autrefois Madison), Dublin et Elm (autrefois Troisième), ledit lot est désigné par le No 6 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième (maintenant Elm) sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Comme il est démontré sur une copie du devis annexé à un acte de vente passé pardevant John C. Davey Jr, notaire en cette ville, le 20 juillet 1907 et d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, le 26 août 1907, ledit lot No 6 commence à une distance de cent quarante-huit pieds six pouces de face de l'encoignure des rues Elm et Dante, et mesure trente pieds de face à la rue Elm sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un an ou en un et deux ans, aussi à l'option de l'acquéreur démontrée par billet ou billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les acquéreurs devront tenir la propriété assurée et de transférer la police ou les polices aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, en les actes de vente. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril—23 10 17 24—mai 1 3.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE—JOAILLERIE.

Succession de Mme Marie Semar, veuve de Guido Korndorffer.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER,—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 27 avril 1910, à 11 heures a m., sur les lieux.

8222 RUE ELM, ENTRE DANTE ET DUBLIN,

Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, etc., le tout d'après un inventaire sur filière.

Conditions—Comptant.

24 av—14 17 20 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI

COTTAGE SIMPLE

4815 RUE LAUREL,

Entre les rues Bordeaux et Lyon.

SUCCESSION DE LOUISA DAVIS, EPOUSE DE MICHEL DE ROUSSELL.

No 98,560—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 3 MAI 1910.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 mars 1910, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4815 rue Laurel, et comprenant un cottage simple, 2 étages dans le fond, rentenant vestibule, 5 chambres, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Lyon, Bordeaux et Constance, désigné par le No 22, et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux, sur 100 pieds en profondeur.

2. Un Lot de Meubles de Maison.

Conditions—Pour les meubles comptant; pour la propriété foncière, comptant, et l'acquéreur doit payer les taxes de 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. B. Smart, avocat,

8av—2 3 10 17 24—mai 1 3

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A l'encan, au plus haut enchérisseur.

JEUDI, le 28 avril 1910 à Midi. A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Victorine Duvernay.

No 90,393—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

Un cottage double sur deux terrains, 1863-65 rue N. Tonti, entre l'avenue Louisa et la rue Nouvelle-Orléans, ilet rue Rocheblave.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, je vendrai au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 28 avril 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1202, borné par l'avenue Louisa, les rues Tonti, Rocheblave et Nouvelle-Orléans, désignés comme lots No 10 bis et No 11, sur un plan déposé en l'étude de Edward Gottschalk, ancien notaire, le lot No 10 mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tonti sur 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Le lot No 11 mesurant 33 pieds 4 et 1|2 pouces de face à la rue Tonti sur 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus de l'adjudication les taxes de l'année 1910 et tous certificats nécessaires.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 0|0 de dépôt au moment de la vente avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

27 mars—27—av 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,764—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moise Bergman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Meyer S. Dreifus, avocat.

15 avril—15 19 24

VENTES A L'ENCAN

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARY ELLEN RUSSELL,

Epouse de Henry Simons—Cour Civile de District—No 92,552.

PROPRIETE DESIRABLE DU PREMIER DISTRICT A L'ENCAN.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 5 mai à midi. Vente par Willard & Eiseman.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Succession de Mary Ellen Russell, épouse de Henry Simons, et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur, nous offrirons en vente, à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 5 mai 1910, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir.

Premier—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet No 444, borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, sur un plan de A. de Armas, daté du 5 novembre 1888, annexé à un acte passé le 3 avril 1889, pardevant Fred Zeugle, notaire, d'après lequel plan ledit lot s'étend à une distance de soixante-huit (68) pieds onze pouces et sept lignes de l'encoignure de la rue Lafayette et mesure vingt-sept (27) pieds de face à la rue Willow sur cent vingt (120) pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté connu comme Nos 709-11 rue Willow.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Rocheblave, Tonti et Palmyre, désigné comme lot No 25 sur un plan dressé par C. A. de Armas, voyer, daté du 29 novembre 1868, déposé pour références en l'étude de A. Dreyfous, alors un notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt-sept [27] pieds, un [1] pouce de face à la rue Banks sur cent (100) pieds, deux (2) pouces et deux et demie (2 1|2) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le ci-dessus consistent en une résidence simple à deux étages, contenant environ 8 chambres et chambre à bain, et désigné par le numéro 2409 rue Banks.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le Numéro Municipal 555, borné par les rues Banks, Rocheblave, Palmyre et Tonti; laquelle portion de terre est désignée par la lettre A sur un croquis d'arpentage dressé par D. E. Seghers & Fils, voyers, daté le 13 janvier 1905 et annexé à un acte de vente à Mlle Pauline Stierle, passé pardevant Frederick Zenzel, notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1905 et d'après cela ladite portion de terre commence à une distance de quatre-vingt-un (81) pieds trois pouces de la rue Tonti et mesurant trente-trois pieds dix pouces (33' 10") de face à la rue Banks, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100') pieds deux (2") pouces deux et demie (2 1|2") lignes (100' 2" 2 1|2") et est composé du tout du lot désigné par le No 24 et partie du lot désigné par le No 23 comme il est démontré par un plan de C. A. De Armas, daté du 29 novembre 1868, déposé comme plan No 59 en l'étude de Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville.

Le lot ci-dessus est vacant et est contigu à la résidence 2409 rue Banks.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son anchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1910. L'acquéreur doit déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du montant du prix d'achat et tout les loyers provenant devant appartenir au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Wm H. Byrnes, Jr notaire, ainsi que tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur.

WILLARD & EISEMAN, Meyer Eiseman, Encanteur.

3 avr—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division D — No 93,097 — David Kahn vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés,

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit David Kahn soit convoquée et tenue d'après la loi, devant Sidney F. Gautier, notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, commençant le 9me jour de mai de l'année 1910, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit David Kahn, pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est ordonné que William C. McLeod, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudi. David Kahn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne' 6 avril 1910.

Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

K. V. Richard, avocat.

19 avril—19 23 28

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur

DU TROISIEME DISTRICT,

JOLI COTTAGE DOUBLE,

2254-2256 rue St-Claude, entre Mandeville et Marigny.

COTTAGE DOUBLE,

2420-2422 rue Marais.

COTTAGE SIMPLE,

1124 rue Musique.

SITE DE VALEUR POUR Y BATIR, COIN DES RUES MUSIQUE ET MARAIS.

Succession de Barbara Durst.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 92,484.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, 24 mai 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. E.K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du et signé le 20 avril 1910, dans la susdite affaire:

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans la nouvelle banlieue Marais, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Claude (anciennement Bons Enfants), Marigny, Rempart (anciennement Amour) et Mandeville; lequel lot est désigné par le Numéro Trois sur un plan fait par L. Surgi, voyer, daté du 15 octobre 1836, et mesurant au pied américain, trente sept (37) pieds, dix (10) pouces et sept (7) lignes de façade rue St Claude sur soixante trois (63) pieds et trois (3) lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit 2254 et 2256 rue St. Claude, ayant 4 chambres, cour briquetée et allée de chaque côté et loué $10 par mois chaque côté.

Un certain lot, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans l'ancienne banlieue dans le Troisième District de cette ville et étant l'arrière de deux certains terrains désignés comme terrains Nos 14 et 15 du carré No 105, borné par les rues St Claude (anciennement Bons Enfants), Marais [ci-devant Morales], Musique et l'avenue Washington [aujourd'hui avenue St Roch] et mesurant trente-six (36') pieds cinq et demi (5 1|2") pouces de façade rue Marais, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de soixante-huit [68'] pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double 2420 et 2422 rue Marais, deux chambres et cuisine de chaque côté et loué $7 le côté.

Un autre certain terrain dans les mêmes District et carré, désigné par le No 15, et mesure, au pied américain, trente-quatre [34'] pieds de façade rue Musique, et la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de quatre vingt [80'] pieds six et un demi [6 1|2" pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage simple bien construit 1124 rue Musique, contenant cinq chambres, citerne et hangar.

Le terrain propre à y bâtir, de valeur dans les mêmes District et ilet que ci-dessus décrits et mesurant au pied américain, trente-quatre (34') pieds de face rue Musique, même largeur à l'arrière sur une profondeur et une façade rue Marais de quatre-vingts (80') pieds six et un demi [6 1|2"] pouces, le tout d'après un arpentage fait par W. D. Elam, député voyer de ville, daté du 20 avril 1910 et comprenant le tout des deux lots de terre désignés comme lots Nos 14 et 15 sur un plan dressé par Allou D'Hémécourt, voyer, le 24 mai 1850, et déposé en l'étude d'Henri Paul Caire ancien notaire de cette ville, comme No —— du livre des plans No 6.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste, s'il y en a, payable en billets de un et deux ans garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque, etc., représentés par des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an. Les acquéreurs devront payer toutes les taxes de l'année 1910 et tous les certificats nécessaires. Les actes de vente pardevant Fred Zeugle, notaire, aux frais des acquéreurs, et ceux-ci feront un dépôt de 10 0|0 du prix de l'adjudication entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

22 avril—22 24—mai 1 8 15 22 24

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

George B. Matthews & Son vs Southern Italian Paste Factory.

Vente du bail et droit d'occupation des lieux 602 à 608 rue S. Peters.

No 88,413—Cour Civile de District, Div. B. PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 avril 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le bail ci-dessus indiqué:

Le bail et droit d'occupation de la propriété 602 à 608 rue S Peters, commençant le 1er mai 1910 et expirant le 30 septembre 1910, à un loyer de cent soixante dollars ($160.00) par mois. Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Saunders, Dufour et Dufour, Dinkelspiel Hart et Davey, Henry Mooney, avocats.

23 avril—23 24—mai 1 3

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage-Résidence Simple, Attrayant et Commode,

No 823 rue Marigny, près de la rue Dauphine.

William C. Faust, Jr., vs Walter T. Faust et al.

No 92,064—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)— il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 28 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15me jour de mars 1910, et signé en cour ouverte le 22me jour de mars 1910, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, pour effectuer un partage dans l'affaire de William C. Faust, Jr. vs Walter Faust et al, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Grands-Hommes, Craps et Mandeville, mesurant vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes de face à ladite rue Marigny sur (154) cent cinquante-quatre pieds six pouces et une ligne de profondeur, mesure américaine.

Ledit lot est une partie du lot désigné No 202 sur le plan général dudit faubourg et est produit et est cette partie du lot No 202, laquelle est le plus près de la rue Camps, et est borné sur un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme Bollette, et l'autre côté par la balance du lot No 202. Les améliorations comprennent le joli cottage résidence simple et attrayant désigné par le numéro municipal 623 rue Marigny, bien subdivisé en salon double, chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, office, et cuisine, entrée de vestibule, galerie sur le devant et sur le côté, construit retiré de la rue et ligne de terrain, pavage Sebillinger et promenade, joli grillage en fer sur le devant, hangar dans le fond, etc, dans un voisinage attrayant et joli, à proximité de toutes convenances, tels que églises, marchés, écoles, lignes de chars électrique, etc.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an garanti par billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, tout a les taxes sur ladite propriété pour l'année 1910 et les frais de l'acte et l'acte de vente devant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Edward S. Whitaker, avocat du demandeur.

E. Howard McCaleb, avocat du défendeur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Luigi Colombo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,836, Division E. Attendu que Antonio Colombo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Colombo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Horner, avocat

15 avril—15 19 24

Succession de Timothy J. McKay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,201—Division E.—Attendu que Michael J. McKay a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Timothy J. McKay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier.—Henry O. Hollander, avocat.

20 avril—20 24 29

Succession de Francis Charleville

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 93,257—Division D—Attendu que Marie V. Charleville, veuve de Clark Perrin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Charleville, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.— Fred C. Marx, avocat.

22 avril—22 26—mai 1

Succession de Michael Frawley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,401— Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James Mahoney, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier—Geo. W. Flynn, M. D. Dimitry, avocats.

19 avril—19 23 28

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

313 ..... RUE ROYALE 313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités

PHONE MAIN 4360.

William Frantz & Cie., succursale: 1014 Rue S. Rempart En face de la Station de l'Union.

JOAILLIERS ET OPTICIENS.

Marchandises en Argent Véritable et en Or Massif. Inspecteurs Autorisés des Montres de Chemins de Fer. Prompte attention accordée aux demandes et commandes par la poste. Attention Spéciale Appelée sur les Départements de Réparations.

142 RUE CARONDELET. - - - NOUVELLE-ORLEANS, LNE

30août—

INCORPOREE 1835

SUN Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHARLES JANVIER, Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président.

WM. P. MAUS, Secrétaire.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "Rendre certain ou garantir." Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieuses conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons-nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices, et la satisfaction que leur ont donnée nos réglements.

9 avril—1an—jeu dim mar

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle Orléans, Lne

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983

513-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.

Rue Adams. Télépeone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

HAUD WILMOT, MONGAN

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

THE AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY

CAPITAL - - - $500,000.00.

GALLIER J. CAPDEVIELLE, Président; JOHN F. KUMPFERT, Vice-Président.

F. W. PIKE, Secrétaire-Trésorier.

636 Maison Blanche. Phone Main 4389. Nouvelle-Orléans.

En vertu de sa charte conforme aux lois de la Louisiane, cette Compagnie est autorisée à faire toutes affaires se rattachant à la propriété foncière, aux actions, bons et autres sécurités ou effets de commerce; à emprunter et prêter de l'argent, à acheter et vendre des propriétés, mobilières et immobilières; à agir comme "trustee", agent dans les banqueroutes ou comme receveur ou liquidataire, à servir de dépositaire et à garantir la valeur de la propriété et des comptes.

La Compagnie fournit à ses clients un cautionnement pour la fidèle exécution de ses travaux.

22 août—

Jackson Brewing Co.

PURE FOOD BEER

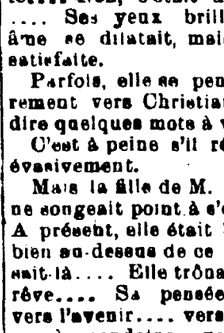

L'intolérance de la Prohibition est du même genre et de la même sorte que l'intolérance du Puritanisme. Les deux sont aussi opposées à la liberté que les ténèbres le sont à la lumière. Leur sentiment ardent est inspiré par ce principe de bigoterie tyrannique, qui voudrait imposer ses règles à tous les hommes, et agit constamment d'une manière ou d'une autre contre ceux dont une vigilance éternelle est la seule sauvegarde. Nous engageons ceux qui aiment trop la liberté pour en abuser à se méfier de la Prohibition.

Essayez Notre Bière Bohemian

JACKSON BREWING CO., rues Decatur et Jefferson

Lawrence Fabacher, Président. Adolph Dumser, Vice-Prés.

Gus. Oertling, Sec. Trés. Jos. Melcher, Surintendant.

Nous Vous Invitons à Visiter Notre Brasserie.

23fév—12m—dim jeu

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 33 Commence le 18 Mars 1910.

LES DRAMES DE LA VIE

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

TROISIÈME PARTIE

INTRIGUE ET AMOUR

VI

L'ÉPAVE

Suite.

Pendant ce temps, Flageolet et Fanchonnette, ainsi que leurs amis et témoins, attendaient, dans la salle des mariages l'arrivée du maire du huitième arrondissement.

Joyeusement, ils devisaient.

—Je trouve le maire lent! hasarda un Bellevillois, estimant que le magistrat municipal était long à venir.

Rire général. Applaudissements pour le calembour.

—Dis donc, s'écria Fanchonnette à son fiancé, d'une voix stridente, sans souci de la majesté administrative du lieu, dis donc, Flageolet, on va se marier avec des honneurs à la clef, mil le dious!

—Pour sûr, répondit le cireur en plein vent, en montrant d'un geste admiratif et circulaire, les arbustes et les tentures qui décoraient la salle.

—Hein! c'est chic, ça!....On peut croire que c'est nous les gens huppés. On a eu raison de se mettre sur son trente et un.

—Le fait est que vous êtes rupins tous les deux! constata, laudatif, un des témoins de Flageolet, un peu moins endimanché que lui.

—On a sorti ses chouettes fringues quoi!.... Une fois n'est pas coutume. Demain, on les rengainera jusqu'à la prochaine occasion.

—Quelle occasion!.... s'écria l'Arlésienne.... Ton second mariage! Est-ce que tu y penserais déjà, coquinasse!....

—Mais non.... puisque je me suis proposé qu'à la mort de l'un de nous deux, je me retirerais à la campagne.

Ce fut un nouvel accès d'hilarité. Fanchonnette, bonne fille, s'esclaffait consciencieusement.

La plaisanterie de Flageolet la mettait en belle humeur. Et puis on était à la noce quoi! Ce n'était pas le cas d'avoir une figure d'enterrement.

Elle rit encore bien plus fort lorsque son futur époux, qui était décidément en verve, lui dit:

—Attention, pitchounette, tu vas te faire loucher....

—Pourquoi donc?

—A force de guigner sur le bureau des naissances....

—Brigand de Flageolet.... Il a toujours le mot pour rigoler, tél

Mais tout à coup, la joie bruyante cessa comme par enchantement. On devint subitement sérieux.

—Silence!.... venait de glapir un appariteur.

Le maire était entré, et déjà il commençait à procéder aux formalités réclamées par l'union de Fanchonnette et de Flageolet.

—Vois donc: M. le maire est en grande tenue, observa la fleuriste à l'oreille de son ami.

—Le sifflet d'ébène! Le complet des dimanches....Mazette! .... Oh! ce n'est pas pour nous. C'est pour les autres, pour la noce du high life....

—Profitons-en tout de même.

—Tiens!

La cérémonie fut très promptement expédiée.

—Ça y est! s'écria Flageolet quand le maire eut prononcé le sacramentel: "Au nom de la loi, je vous déclare unis par le le mariage."

—A la chaîne! répondit Fanchonnette en sautant au cou de son mari. J'ai le droit de l'embrasser à volonté maintenant, troun de l'air!....

—Avec ça que tu t'en privais, avant, dis donc!

—Veux-tu bien te taire, vilain vantard!....

—Allons! allons! gronda un assistant, paternel et jovial. Vous allez déjà commencer à vous disputer pour montrer que vous êtes mariés! Attendez jusqu'à ce soir pour les querelles de ménage!

—On s'en va maintenant, déclara un des témoins.

—Où ça? s'enquit Flageolet.

—A l'église parbleu!....

—Oristi! J'oubliais, moi..... Faut être sacrés deux fois: devant le maire et devant le curé.

—Comme ça, y en a toujours au moins une qui compte.

—En route! dit une voix.

Le marié tira sa montre.

—Ah! mais, nous avons le temps.... A onze heures et demie, la cérémonie à l'église. Il est à peine onze heures.... Si on restait, hein? pour voir arriver le gr